

**DEMANDE DE PLAN DE CHASSE OU DE
PLAN GESTION (grand et petit gibier)**

CAMPAGNE DE CHASSE 2023 – 2024

DEMANDEUR

Nom :	Prénom :
Adresse :	Tél :
Agissant en qualité de : * Propriétaire * Détenteur du droit de chasse * Autre :	
Détenteur du droit de chasse à titre gracieux	

TERRITOIRE DE CHASSE

Si ce territoire faisait l'objet d'une demande les années précédentes, veuillez nous indiquer le nom de l'ancien détenteur du droit de chasse :

Commune (s) de situation	Lieux - dits	Surface totale en ha	Surface Bois/friche en ha
TOTAL			

Justificatifs à joindre à votre demande : 1/ Extrait de la carte IGN au 1/25 000 (délimitez votre territoire)
2/ Extrait de la matrice cadastrale avec toutes les références cadastrales
3/ L'autorisation écrite du propriétaire ou bail de location de chasse.

Espèces	**Chevreuil de plaine	*Chevreuil Indifférencié	*Cerf Elaphe Mâle 2	*Cerf Elaphe Mâle 1	*Cerf Elaphe Femelle	*Cerf Elaphe Jeune	*Daim	Lièvre brun	***Faisan commun
Animaux Estimés									
Animaux demandés									

*Pour déposer une demande de plan de chasse pour le grand gibier, la surface minimum doit être de 10ha d'un seul tenant (partiellement boisée)
** Pour déposer une demande de plan de chasse pour un chevreuil de plaine la surface minimum doit être de 20ha d'un tenant et être situé à plus de 300m d'un bois
***Demande à déposer exclusivement si vous êtes situé sur une zone en plan de gestion faisan

Cette demande de plan de chasse doit être adressée à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure – Rue de Melleville – 27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE (tel : 02 32 23 03 15) **avant le 10 mars 2023.**

A

LE

Signature du demandeur :